

## CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu de la séance du 25 janvier 2021

**PRÉSENTS** : MM. LAURENT-SECRETAT Stéphane, DUMONT Gilbert, PESTOURIE Isabelle, ROUSSET Jonathan, CESSAC Stéphanie, BIL Julien, TRAJSTER Myriam, VAN GOYE Nico

**ABSENTS** : MM BOUCARD Jean, LAVAL Laurence, BRU Benoît

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Myriam TRAJSTER

En début de séance Monsieur le Maire fait part de la démission au cours du mois de janvier des 5 conseillers municipaux dissidents (Yannick SECRETAT, Francine JALADI, Didier DELBARY, Ingrid COMBROUX, Julie BONNASSIE) qui avaient votés contre le budget municipal en juillet.

L'assemblée accueille, en remontée de tableau, Monsieur Nico VAN GOYE en remplacement de Julie BONNASSIE.

Le compte rendu modifié en fonction des remarques des conseillers municipaux pour la séance du 3 novembre 2020 ainsi que celui de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sont approuvés (7 pour, 1 abstention).

- **Projet de remplacement des huisseries du pôle de services publics**

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à ces travaux qui concernent la façade nord du bâtiment pour un montant de 16 718.06 € HT. L'accord de l'assemblée est donné pour l'inscription des crédits au budget 2021 de la collectivité ainsi qu'au dépôt d'une demande de subvention de 6 687 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

- **Indemnité de confection de budget / receveur municipal**

Est validé à l'unanimité l'octroi de cette indemnité à Madame Anaïs Huet pour la gestion budgétaire 2020.

- **Dissolution du budget zone commerciale et de services de Pech Fourcou**

Ce budget n'ayant plus lieu d'être conservé compte tenu du transfert des zones d'activités économiques à l'intercommunalité, le Conseil Municipal acte sa dissolution au 31 décembre 2020 (7 voix pour, 1 abstention).

- **Convention avec le CDG 24 / médecine préventive**

Avis favorable est donné à l'unanimité à la reconduction de cette convention qui permet de bénéficier du service de médecine préventive pour les agents communaux jusqu'au 31 décembre 2021.

- **Convention de commande groupée / Communauté de Communes Pays de Fénelon**

Avis favorable est donné à l'unanimité à la signature de cette convention qui permet à la commune de rembourser à l'organisme intercommunal des produits et masques commandés en mars 2020 au démarrage de la crise sanitaire.

Montant à rembourser : 2174.94 €.

- **Convention avec l'ATD / plateforme mutualisée de services numériques**

Monsieur le Maire propose de revoir cette convention afin d'intégrer le bureau virtuel et l'accompagnement aux outils collaboratifs de la suite Office 365 aux prestations traditionnelles de l'Agence Technique Départementale (administration numérique, cartographie, marchés publics...)

Autorisation est donnée au Maire de signer cette convention qui prévoit un coût prévisionnel de 4035 € / an.

- **Règlement intérieur du Conseil Municipal**

Ce document fixe les règles propres au fonctionnement de l'assemblée communale dans le respect des dispositions réglementaires. Largement inspiré des préconisations de l'Associations des Maires de France, il est approuvé à l'unanimité.

- **Ouverture de crédits avant le vote du budget**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à faire usage des dispositions réglementaires lui permettant l'engagement de dépenses avant le vote du budget.

Montant total des crédits autorisés : 32806 €.

- **Indemnité des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les différentes propositions sur le sujet ayant été rejetées, les adjoints ne perçoivent à ce jour aucune indemnité.

Il propose de voter une enveloppe globale constituée de l'indemnité légale du Maire et du produit de 11.87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette proposition permettrait d'attribuer une indemnité à hauteur de 90 % du maximum pour le 1<sup>er</sup> adjoint, de 70 % pour le 2<sup>ème</sup> adjoint et de 40 % du maximum pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Commissions communales et désignations aux organismes extérieurs**

Suite aux différentes démissions, les désignations sont revues comme suit :

**Commissions :**

- **Bien vieillir, affaires sociales et scolaires, sports et loisirs, culture :**

- Stéphanie CESSAC
- Isabelle PESTOURIE
- Laurence LAVAL
- Myriam TRAJSTER

- **Urbanisme et aménagement du territoire :**

- Julien BIL
- Nico VAN GOYE
- Stéphanie CESSAC
- Jonathan ROUSSET
- Gilbert DUMONT
- Benoît BRU

- **Agriculture, économie, tourisme, patrimoine :**

- Nico VAN GOYE
- Jonathan ROUSSET
- Myriam TRAJSTER
- Jean BOUCARD

- **Communication, nouvelles technologies :**

- Isabelle PESTOURIE
- Stéphanie CESSAC

- **Finances**

- Isabelle PESTOURIE
- Nico VAN GOYE
- Jonathan ROUSSET
- Stéphanie CESSAC
- Gilbert DUMONT
- Jean BOUCARD

- **Commission de contrôle des listes électorales**

- Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Julien BIL, Myriam TRAJSTER, Nico VAN GOYE
- Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Jean Boucard, Laurence Laval (suppléant Benoît Bru).

## Organismes intercommunaux :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat d'Irrigation	Stéphane LAURENT-SECRETAT Jean BOUCARD	
SDE 24	Gilbert DUMONT Benoît BRU	Stéphane LAURENT-SECRETAT Jonathan ROUSSET
SIVU Sports	Gilbert DUMONT Nico VAN GOYE Isabelle PESTOURIE	Myriam TRAJSTER Stéphane LAURENT-SECRETAT Julien BIL

## Désignations au titre de la Communauté de Communes Pays de Fénelon :

Tourisme, communication, culture

- Titulaire : Stéphanie CESSAC
- Suppléant : Nico VAN GOYE

Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne

- Titulaire : Jonathan ROUSSET
- Suppléant : Isabelle PESTOURIE

### • **Projet d'acquisition des immeubles SENRENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en séance du 29 juillet 2020 s'était prononcé en faveur de l'exercice du droit de préemption sur une maison et de la signature du compromis d'achat pour l'immeuble contigu. Les délibérations des 3 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour finaliser les transactions ayant été rejetées, Monsieur le Maire indique déplorer que la commune n'ait pu honorer ses engagements en raison de différends d'ordre politique. Il indique que la propriétaire a formulé un recours gracieux afin d'attirer l'attention des élus sur les conséquences financières de ces événements (évincement d'un acheteur, notamment). Elle serait toutefois d'accord pour poursuivre les négociations avec la commune.

Le Conseil Municipal émet (7 voix pour, 1 abstention) un avis favorable à la poursuite de l'acquisition de l'ensemble immobilier et s'engage à inscrire des crédits à cet effet au budget 2021.

### • **Questions diverses**

- Mise en conformité des bâtiments publics : la commune dispose d'un rapport contenant des préconisations pour l'accessibilité des établissements recevant du public. Une réflexion sera à mener sur le sujet.
- Services techniques : le nouveau camion est arrivé.
- Projet logements de Pech Fourcou : suite à la décision de justice confirmant la validité du permis de construire, le projet devrait être réalisé. La question du financement de la voirie va se poser pour la commune. Monsieur le Maire

indique la disproportion des coûts d'aménagement à la charge de la commune. Le porteur de projet se dit ouvert à une contribution financière. Ce dossier sera transmis à la commission urbanisme.

- Cabine médicale : Monsieur le Maire présente la solution proposée par la société Médadom afin de lutter contre la désertification médicale. Le principe consiste en l'installation d'une borne ou d'une cabine accessible 7 jours sur 7 de 8 heures à 23 heures pour des consultations de médecin à distance, remboursées par la sécurité sociale. Une réflexion sur le lieu d'implantation serait à mener mais un avis plutôt positif est exprimé sur ce projet.